

NEOTION : AUGMENTATION DE CAPITAL

La Ciotat, le 8 octobre 2007 :

Neotion, Société leader dans le domaine du MPEG-4, annonce aujourd'hui que son augmentation de capital avec suppression de droits préférentiel de souscription au profit d'industriels de la télévision numérique est désormais en passe d'être finalisée.

Le Conseil d'Administration est actuellement en négociation avancée avec une société internationale en pleine croissance pour une augmentation de capital portant sur 1 250 000 titres à 4,80 € par action, soit une recapitalisation de 6 M€.

Il est prévu que les détails exacts de l'augmentation de capital soient dévoilés dès que les différentes clauses suspensives classiques à ce type d'opération seront effectivement levées, soit normalement dans les 15 prochains jours.

La société rappelle que l'objectif de cette opération est de permettre le financement de son expansion, en particulier son besoin en fonds de roulement ainsi que les nouveaux développements stratégiques sur les nouveaux composants HD et de sécurités avancées pour les opérateurs de télévision.

A PROPOS DE NEOTION SA :

Société leader dans le domaine de la Télévision numérique, NEOTION conçoit, développe et commercialise toute une gamme de produits et services innovants à destination du grand public et des industries liées au monde des médias.

En 2004, NEOTION devient rapidement un acteur majeur de la compression MPEG-4 AVC, au travers du rachat de Xéole. Ainsi, dès février 2006, NEOTION lance avec succès le NEOTION Pocket dTV, le premier récepteur numérique MPEG-4 au format carte de crédit !

Les produits NEOTION se positionnent sur plusieurs marchés en forte expansion :

- Le marché de la transmission et de la réception numérique sécurisée
- Le marché de la Compression Vidéo et de l'enregistrement numérique pour TV, PC et DVD
- Le marché du réseau domestique et de la convergence PC-TV

NEOTION est une société cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (code ALNEO). Rappelons que l'admission de NEOTION sur ALTERNEXT a été réalisée par placement privé et a donné lieu à l'établissement d'un prospectus d'information non visé par l'AMF. NEOTION n'a donc pas fait et ne fait pas Appel Public à l'Epargne. La détention des titres NEOTION est donc réservée aux seuls «Investisseurs Qualifiés », c'est à dire disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers.

La liste des catégories d'investisseurs reconnus comme qualifiés est fixée par décret.

Site Internet : www.neotion.fr

Contact Presse :

- M. Christophe DEPERNET – presse@neotion.com - 04.42.98.07.70 – www.neotion.fr